

Affaire suivie par : Laëtitia LEGOUPIL

☎ 02.38.25.51.01

☎ 02 38 25.52.50

✉ laetitia.legoupil@dr8.cnrs.fr

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités en région Centre

Objet : Appel à projet de recherche 2013 – Conseil Régional du Centre

Réf. : LL/BAG-D-2012- 128



Délégation
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

La Région Centre vient de nous transmettre la procédure relative à l'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2013. Vous trouverez en pièce jointe :

- Le cahier des charges contenant l'ensemble des informations nécessaires à la constitution de votre dossier,
- Le formulaire à remplir,
- Une fiche conseil pour l'utilisation du formulaire.

Pour rappel, la procédure se déroule en deux temps :

1- Un premier dossier simplifié, détaillant particulièrement l'impact socio-économique et environnemental, sera adressé à la Région. Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur, à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. L'établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional. Ainsi, pour les unités qui ont pour tutelle principale le CNRS, les modalités sont les suivantes :

- 4 exemplaires papiers dûment signés par le porteur de projet, le directeur d'unité et le/les partenaire(s) et préalablement validés par le Service Partenariat et Valorisation devront être déposés auprès du Bureau des Affaires Générales et de la Coordination de la délégation,
- 1 exemplaire en version électronique, sous format PDF, en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :

➤ APR_2013_acronyme.pdf

devra être transmis à l'adresse suivante : dr08.delegue@dr8.cnrs.fr

pour le **jeudi 6 décembre 2012** délai de rigueur.

2- Les dossiers présélectionnés seront retournés par la Région en version électronique à leur porteur pour être complétés. La procédure est alors la même que pour l'étape précédente :

Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur, à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. L'établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional. Ainsi, pour les unités qui ont pour tutelle le CNRS, les modalités sont les suivantes :

- 4 exemplaires papiers dûment signés par le porteur de projet, le directeur d'unité et le/les partenaire(s) et préalablement validés par le Service Partenariat et Valorisation devront être déposés auprès du Bureau des Affaires Générales et de la Coordination de la délégation,
- 1 exemplaire en version électronique, sous format PDF, en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :

➤ APR_2013C_acronyme.pdf

devra être transmis à l'adresse suivante : dr08.delegue@dr8.cnrs.fr,

pour le **jeudi 25 avril 2013** délai de rigueur.

Le Service du Partenariat et de la Valorisation est à votre disposition pour vous apporter son expertise dans l'ingénierie de projets, le montage juridique et financier et peut être sollicité via l'adresse suivante : dr08.liste.spv.centre@dr8.cnrs.fr

Les dispositions inscrites au Contrat Quadriennal 2008-2011 ayant été reconduites transitoirement :

- les unités propres et mixtes situées sur le campus CNRS d'Orléans La Source doivent adresser leur dossier à la Délégation,
- les unités mixtes situées sur le campus universitaire d'Orléans doivent adresser leur dossier à l'université,
- pour Tours, en fonction des mentions inscrites au quadriennal, les dossiers seront adressés soit à la Délégation, pour les unités IRBI, LMPT, GICC et Fédération Denis Poisson, soit à l'université, pour les autres unités mixtes.

Enfin, vous avez peut-être déjà été saisi par l'Université dont vous relevez de cette campagne de financements.

Quelle que soit la tutelle par laquelle vous ferez remonter vos demandes éventuelles, je vous remercie de veiller à **mettre en copie du dossier l'autre partenaire** dès le dépôt du dossier simplifié.



Patrice SOULLIE
Délégué Régional

- PJ : - Cahier des charges
- Dossier de demande de financement
- Conseils pour remplir le formulaire